



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 02 AVRIL 2025

Convocation adressée aux
délégués le :

21 mars 2025

Délégués :

- En exercice : 48
- Présents : 25
- Votants : 40

Liste des délibérations

mise en ligne le :

16 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt et un mars, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Steve BOSSART, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sébastien DARRAS, M. Kévin DEGREAUX, M. Jérôme DEMULIER, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMÉZ, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, M. Patrice FRÈRE, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, M. Stéphane POULET, M. Alain QUEVA, Mme Ewa VIVIER, M. Jean-François ANTONINI, Mme Carine BANAS, M. Philippe DALLE, M. Nicolas GODART, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien OGEZ, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : Mme Leslie DZIURLA, M. André GUILLOU, Mme Anne-Sophie DUBOIS, M. Paul DRON, M. Christophe DRUELLES, M. Marcel PART, M. Sylvain ROBERT, Mme Christine STIEVENARD.

Ont donné procuration : Monsieur Dominique DELECOURT à Monsieur Philippe BOULERT, Monsieur Sylvain COCQ à Monsieur Sébastien DARRAS, Madame Pascale JOURDAIN à Monsieur Jérôme DEMULIER, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Philippe DRUMÉZ, Monsieur Olivier GACQUERRE à Monsieur Jean-Michel DUPONT, Monsieur Alain DE CARRION à Monsieur Patrice FRÈRE, Madame Véronique DERANSY à Monsieur Stéphane POULET, Madame Joëlle FONTAINE à Mme Ewa VIVIER, Monsieur Frédéric WALLET à Monsieur Bernard JASPART, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Sandra BABLIN à Monsieur Jean-Louis LEFEBVRE, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Sébastien OGEZ

Secrétaire de séance : Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT

1A - PROCEDURE DE NEUTRALISATION BUDGETAIRE DE L'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Pour 2025, il est proposé de neutraliser le montant de l'amortissement se rapportant aux subventions versées suivantes :

- Financement du projet SICAD au compte 20422 :
11 166.66 € ;
- Financement du projet VANHEEDE au compte 20422 :
41 833.32 € ;
- Subvention d'équipement au budget annexe Bâtiments au compte 20415332 :
516 786.65 € ;

**LISTE DES
DELIBERATIONS**

Soit un total de 569 786.63 euros afin de maintenir l'équilibre budgétaire.

1B – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Comité syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° **Donne acte** de la présentation faite du compte financier unique ;

2° **Constata**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **Arrête** les résultats définitifs

1C – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024

Le Comité syndical,

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024, ce jour,

Considérant que tout est régulier,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique présente :

Budget principal :

Un excédent de fonctionnement de 225 791.88 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : Néant

Déficit résiduel à reporter : Néant

* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : Néant.

Solde disponible affecté comme suit :

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : Néant

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 225 791.88 euros.

Budget annexe Bâtiments :

Un excédent de fonctionnement de 1 559 551.73 € ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : Néant

Déficit résiduel à reporter : Néant

* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 1 023 986.88 euros

Solde disponible affecté comme suit :

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : Néant

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 535 564.85 euros.

Budget annexe Terrains :

Un excédent de fonctionnement de 0 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire

- * A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : Néant
- Déficit résiduel à reporter : Néant
- * A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Néant
- Solde disponible affecté comme suit :
- * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : Néant
- * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : Néant.

Budget annexe Tic :

Un excédent de fonctionnement de 83 664.50 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
Affectation obligatoire
- * A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : Néant
- Déficit résiduel à reporter : Néant
- * A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Néant
- Solde disponible affecté comme suit :
- * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : Néant
- * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 83 664.50 euros.

Budget annexe Assainissement :

Un excédent de fonctionnement de 914 273.13 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
Affectation obligatoire
- * A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : néant
- Déficit résiduel à reporter : néant
- * A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 83.06 euros.
- Solde disponible affecté comme suit :
- * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : néant
- * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 914 190.07 euros.

Budget annexe Eau potable :

Un excédent de fonctionnement de 626 502.54 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
Affectation obligatoire
- * A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : néant
- Déficit résiduel à reporter : néant
- * A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 214 768.14 euros.
- Solde disponible affecté comme suit :
- * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : néant
- * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 411 734.40 euros.

1D - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

1E – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Adopte** le budget primitif 2025

2 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT – CREATION DE L'AP/CP : CONSTRUCTION POLE DE VIE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la création d'une autorisation de programme « Construction Pôle de vie » ;
- **Engage** les crédits de paiement selon le prévisionnel suivant :

<i>Autorisation de programme : Construction Pôle de vie</i>		<i>Crédits de paiement</i>	
		<i>2025</i>	<i>2026</i>
DEPENSES	4 260 000.00 €	3 663 000.00 €	597 000.00 €
RECETTES	401 497.60 €	401 497.60 €	

3A - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION PALME

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à renouveler l'adhésion à l'association PALME en 2025.

3B - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION NFI

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à renouveler l'adhésion à l'association NFI en 2025.

3C - LOYER A TITRE GRACIEUX A L'ASSOCIATION RESEAU ENTREPRENDRE ARTOIS

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à signer un bail civil avec l'association Réseau entreprendre Artois pour un loyer à titre gracieux représentant une aide annuelle de l'ordre de 3 500 € pour l'année 2025.

4 - VALIDATION DU PROGRAMME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL 2026-2028

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le plan d'actions du système de management de l'environnement du SIZIAF pour les années 2025 à 2028,
- **Autorise** le Président à mettre en œuvre ce plan d'action.

5 - CONVENTION POUR UTILISATION DU BASSIN FILARTOIS PAR PROLOGIS POUR LE BATIMENT DC4

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la convention jointe en annexe,
- **Autorise** le Président à signer cette convention.

6 - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ENTRETIEN D'UNE ANTENNE TELEPHONIQUE SUR LA STATION D'EPURATION DU PARC DES INDUSTRIES

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer la convention d'occupation temporaire telle que présentée en annexe.

7 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CPIE LA CHAINE DES TERRILS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INVENTAIRE ECOLOGIQUE PERPETUEL DES ESPACES NATURELS DU PARC ET ACCOMPAGNEMENT EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le partenariat avec le CPIE « la Chaîne des terrils » pour le développement de la biodiversité sur le Parc,
- **Autorise** le Président à signer une nouvelle convention avec le CPIE « la Chaîne des terrils » sur la base des missions exposées.

8 - LANCEMENT DU MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à lancer la consultation des entreprises pour conclure un nouveau marché d'entretien des espaces verts à compter du 1^{er} novembre 2025,
- **Autorise** le Président à signer les nouveaux marchés avec les entreprises ou les groupements qui présenteront les offres économiquement les plus avantageuses,
- **Autorise** le Président à signer les avenants au futur marché et notamment ceux relevant des extensions des surfaces liées à l'agrandissement du parc.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,



Le Président

André KUCHCINSKI